

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	33 (1953)
Heft:	3
Artikel:	Les échanges commerciaux entre la Suisse et la France d'outre-mer
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-888315

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les échanges commerciaux entre la Suisse et la France d'outre-mer

Si l'on compare le volume des échanges commerciaux que la Suisse entretient d'une part avec la Métropole française et d'autre part avec ses territoires d'outre-mer, on ne peut manquer d'être frappé par la disproportion des chiffres : alors que les exportations métropolitaines vers notre pays représentent actuellement, en moyenne, un montant de 45 à 50 millions de francs suisses par mois et que les exportations suisses vers la Métropole s'élèvent mensuellement entre 27 et 30 millions, le courant commercial entre la Suisse et la France d'outre-mer est environ 10 fois moins important dans les deux sens. En 1952, la moyenne mensuelle à l'exportation de Suisse vers ces territoires ne s'établit, en effet, qu'à 3,8 millions de francs suisses et à l'importation dans notre pays à 2,5 millions.

Nous n'avons pas la place d'analyser ici en détail les raisons pour lesquelles ces échanges ne sont pas plus importants. La principale cause réside évidemment dans le fait que le commerce extérieur des territoires français d'outre-mer est orienté essentiellement vers la Métropole.

La place de cette dernière dans le commerce de l'Union française d'outre-mer n'a en effet pas cessé de s'élargir d'une manière particulièrement rapide durant les crises ou à la suite des guerres. De 1900 à 1909, l'Union française recevait 12 % des exportations de la Métropole et fournissait 10 % de ses importations. En 1950, ces pourcentages sont respectivement de 36 et 26 %.

Il convient toutefois de relever que la part des pays étrangers dans les exportations des territoires français d'outre-mer a légèrement tendance actuellement à augmenter (28 % en 1938, 31 % en 1950). Ce mouvement s'explique par le développement du potentiel de production locale, par les besoins en devises et les possibilités de plus en plus grandes offertes aux territoires d'outre-mer par les productions de matières premières.

A l'inverse, la part des pays étrangers dans les importations des territoires français d'outre-mer est en régression (34 % en 1938, 23 % en 1950) : ceci s'explique par la restauration et le développement de l'activité industrielle de la Métropole qui s'assure par priorité des débouchés dans ses territoires d'outre-mer.

En ce qui concerne plus particulièrement le commerce entre la Suisse et la France d'outre-mer, il a évolué ces dernières années de la manière suivante :

Commerce Suisse-France d'outre-mer (en millions de francs suisses)

	Imp. en Suisse	Exp. de Suisse	Balance pour la France d'outre-mer
1938	22,0 (*)	13,0 (*)	+ 9,0 (*)
1945	11,8	8,5	+ 3,3
1946	57,0	28,8	+ 28,2
1947	34,0	28,0	+ 6,0
1948	31,8	34,8	- 3,0
1949	33,9	23,8	+ 10,1
1950	35,0	38,7	- 3,7
1951	53,2	44,8	+ 8,4
1952	30,5	45,8	- 15,3

(*) Estimation.

Il est particulièrement réjouissant de constater que, contrairement à la tendance générale que nous venons de relever, les exportations suisses vers ces territoires ont légèrement progressé ces dernières années. En effet, alors que ces exportations étaient tombées de 34,8 millions de francs suisses en 1948 à 23,8 millions en 1949, elles n'ont cessé depuis lors de progresser pour atteindre, en 1952, 45,8 millions. En revanche, les exportations de la France d'outre-mer vers la Suisse qui avaient régulièrement augmenté jusqu'en 1951, où elles avaient atteint le montant de 53,2 millions de francs suisses, ont brusquement rétrogradé l'année dernière à 30,5 millions.

Au moment où nous rédigeons ces lignes, les résultats détaillés des échanges commerciaux entre la Suisse et la France d'outre-mer en 1952, ne nous sont pas encore entièrement parvenus. Nous connaissons toutefois les chiffres pour les principaux territoires :

Les échanges entre la Suisse et les principaux territoires de l'Union française en 1951 et 1952

(En millions de francs suisses)

Principaux territoires	Imp. en Suisse		Exp. de Suisse	
	1952	1951	1952	1951
Algérie	11,2	14,1	9,2	8,8
Maroc	4,6	10,0	14,9	10,3
Tunisie	3,6	3,2	2,9	2,7
A. O. F.	6,3	17,4	5,8	5,0
Afr. Or. F. (1)	1,6	2,9	2,6	10,8
Indochine	0,03	0,4	5,5	3,6
Total y compris autres territoires	30,5	53,22	45,8	44,8

(1) Afr. Or. F. : Djibouti (côte franc. des Somalis), Madagascar, Comores, Réunion, Kerguelen, îles de la Nouvelle-Amsterdam et Crozet.

La structure des exportations de la France d'outre-mer vers la Suisse subit, d'une année à l'autre, des différences assez considérables. Il est fréquent de constater, en effet, que certaines exportations de ces territoires vers notre pays cessent subitement tandis que d'autres prennent brusquement une importance qu'elles n'avaient pas auparavant. Les problèmes de prix jouent ici un rôle décisif et expliquent dans une large mesure, par exemple, la baisse enregistrée entre 1951 et 1952 par ces exportations.

Nous reproduisons dans le tableau ci-dessous les chiffres, pour 1951 et 1952, des courants les plus traditionnels :

**Principales exportations
de la France d'outre-mer vers la Suisse**

	1.000 Fr. s.		Quintaux			Quantité en % des importations totales de Suisse	
			1952	1951	1952	1951	1938
			1952	1951	1952	1951	1952
Vins d'Algérie	4.722	4.839	70.357	72.884	65.985	7.4	7.5
Rhum des Antilles	40	78	207	349	—	2.7	4.7
Avoine d'Algérie	—	2.918	—	79.299	—	—	7.8
Avoine du Maroc	—	1.003	—	28.277	—	—	2.8
Épices d'Afr. Or. F.	361	340	134	251	—	4.4	7.5
Huiles de girafe d'Afr. Or. F.	572	1.559	149	310	—	17.4	11.9
Huiles d'olives de Tunisie	140	171	460	467	—	5.5	6.0
Lentilles d'Algérie	391	209	8.850	4.891	—	12.0	7.3
Pois du Maroc	57	151	437	2.690	—	15.6	11.8
Tomates d'Algérie	653	407	6.155	3.998	703	5.6	3.1
Tomates du Maroc	314	369	2.025	3.316	5.016	1.8	2.6
Dattes de Tunisie	134	184	732	908	321	8.2	9.7
Dattes d'Algérie	1.681	1.723	8.016	8.174	6.955	90.0	87.2
Bananes d'A. E. F. et A. O. F.	35	62	176	474	—	0.1	0.3
Fèves de cacao d'A. O. F. et A. E. F.	4.885	16.541	14.361	47.706	—	17.2	21.5
Bois d'A. O. F. et A. E. F.	4.023	5.456	97.912	157.399	—	11.8	5.8
Liège d'Algérie	241	430	5.999	11.651	10.317	10.8	10.6
Liège du Maroc	85	178	2.117	4.200	8.843	3.8	4.2
Paille d'Afr. Or. F.	127	186	640	922	—	21.3	24.5
Paille d'Indochine	5	164	33	993	—	1.1	2.7
Os bruts d'Algérie	287	399	28.595	42.053	22.876	9.7	5.5
Os bruts de Tunisie	88	609	9.015	70.180	32.899	3.05	9.2
Os bruts du Maroc	1.395	4.114	141.477	444.183	22.110	48.0	58.0
Plomb de Tunisie	2.819	967	20.486	5.297	6.103	20.5	3.5

En revanche, les exportations suisses vers les territoires de l'Union française, qui sont freinées par de sensibles restrictions quantitatives du côté français, ne présentent pas, en règle générale, de différence de structure aussi marquée que dans l'autre sens. Les principaux produits que nous exportons sont en effet,

chaque année, des machines, des produits chimiques et pharmaceutiques, des textiles, des instruments et appareils, de l'horlogerie et des laits en poudre pour enfants.

Le tableau ci-après donne également les chiffres des deux dernières années pour les principaux territoires.

**Principales exportations de la Suisse
vers la France d'outre-mer
(En milliers de francs suisses)**

	Machines		Prod. chim. et pharm.		Textiles		Instruments et appareils		Horlogerie		Farine aliment. pour enfant		Raccords	
	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951
Métropole	113.573	111.688	54.360	77.616	28.743	47.421	23.734	29.429	16.011	19.165	9.076	10.074	9.712	4.021
Algérie	4.822	2.902	360	347	270	229	1.119	2.161	552	614	501	482	350	504
Maroc	4.903	3.910	950	842	2.685	1.726	1.427	1.053	902	464	320	169	162	310
Tunisie	1.172	1.344	107	23	248	189	293	283	355	266	266	92	8	70
Afr. Occ. F. et A. E. F.	105	1.696	98	34	2.589	2.842	1.846	1.227	1.012	788	105	196	301	142
Indochine	1.088	1.037	292	206	319	188	2.037	1.055	703	312	111	103	8	119
Afr. Or. F.	299	8.217	2	—	449	503	715	788	735	441	56	37	25	11
Total France d'outre- mer, y compris autres territoires	12.389	19.187	1.811	1.452	6.583	5.677	7.593	6.676	4.415	3.067	1.361	1.079	880	1.171

Les échanges commerciaux entre la Suisse et la France d'outre-mer sont encore susceptibles d'être développés et il faut espérer qu'ils le seront, dans l'intérêt même de ces territoires. Car, comme le relève M. le Ministre Gérard Bauer au début de ce numéro (voir p. 78) : « seul un flot d'échanges commerciaux régulier, en

expansion, peut constituer les conditions matérielles et créer le climat psychologique indispensable à l'amorçage d'un courant d'investissement en provenance des pays européens excédentaires en capitaux. Il en est la première raison d'être et sa justification économique ».